



# Richard Wagner répond à l'accusation d'antisémitisme

Marc Bonnant, Bernard-Henri Lévy et Alain Carré jouent le procès fictif du compositeur



Richard Wagner (sous les traits d'Alain Carré) règle les détails de son procès auprès de son avocat Me Bonnant, en son étude.

## Katia Berger

Entre le tribunal et la scène, la cloison va s'amincissant. Les occasions se multiplient où les ténors du barreau s'improvisent stentors des planches. A Genève, c'est surtout par l'ancien bâtonnier Marc Bonnant que le transfert se fait. Après avoir mis en spectacle des plaidoires pour Jésus, Socrate ou Baudelaire, voici que l'orateur s'empare, bicentenaire oblige, du Wagner polémiste, auteur en 1850 de ce pam-

phlet auquel puiseront les thèses nazies, *La juiverie dans la musique*. Au Grand Théâtre, en quatre soirées qui s'échelonnent tout au long de la saison, il s'entoure de ses complices Alain Carré, homme de théâtre, et Bernard-Henri Lévy, écrivain et homme public, pour scruter l'ombre idéologique qui enveloppe le compositeur allemand. L'avocat et le comédien nous reçoivent à la veille de la procédure.

**Aimez-vous Wagner?**

**Marc Bonnant:** Contrairement à Alain Carré, je ne suis pas musicologue, et je n'exclus pas que Bernard-Henri Lévy ne le soit que peu lui-même. Je crois savoir qu'il déteste Wagner, parce qu'il n'arrive pas à surmonter l'aversion que l'homme lui inspire. Il vit en intellectuel le tiraillement entre la curiosité pour ce compositeur dionysiaque et la réticence à l'égard de ses idées. En termes de musique, on se demandera sur la scène s'il y a dans les opéras de Wagner des personnages

Tribune de Genève SA  
1211 Genève 11  
022/ 322 40 00  
www.tdg.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 48'688  
Parution: 6x/semaine



N° de thème: 833.1  
N° d'abonnement: 1085044  
Page: 24  
Surface: 64'176 mm²

qui correspondent à des archétypes juifs ou des phrases musicales qui seraient une parodie de la musique de synagogue. Du coup, je n'en finis pas d'écouter Wagner.

**Alain Carré:** Wagner n'est pas mon compositeur préféré. Je suis plus porté vers la musique française. Dans les opéras du *Ring*, pour moi, «ça crie trop». Ce qui m'étouffe, dans la musique comme dans les écrits de Wagner, c'est l'absence de silence. Il est l'anti-silence.

**Vous livrez-vous avec «Le cas Wagner» à un véritable procès contre l'antisémitisme du compositeur? Avec témoins à charge et jury populaire?**

**M.B.:** Nous allons citer des témoins, et donc les appeler par la fiction. Schopenhauer sera évoqué, Feuerbach aussi, Nietzsche inévitablement. Et nous considérerons qu'il y a un défenseur et un accusateur, qui n'adopteront pas nécessairement l'ordre classique selon lequel l'accusation commencerait et la défense répondrait. Tout cela sera le fait du hasard. Il y aura d'abord de la musique, puis Alain incarnera Wagner en disant des extraits de ses textes, principalement tirés de *La juiverie dans la musique*. Ensuite, il roulera un dé et désignera ou moi (la défense) ou Bernard-Henri (l'accusation) pour improviser en premier. Nous sommes deux à plaider: en philosophe, Bernard-Henri Lévy soutient une certaine vérité; en avocat, je dis ce qu'on *peut* penser. Si

j'étais tenu à la même probité que mon partenaire, je ne pourrais pas, moi qui suis totalement philosémite, défendre que Wagner n'est pas antisémite, et que l'antisémitisme n'est jamais qu'une manière de penser qui a quelques racines et quelques fondements.

**Comment s'articuleront les quatre volets de votre projet?**

**A.C.:** On commence par un chapitre consacré au polémiste. On enchaînera en janvier sur l'homme Wagner. Puis sur l'artiste en avril. Enfin, on aboutira à une synthèse.

**M.B.:** Les trois premiers affrontements préparent une conclusion. Le vrai sujet n'est pas de savoir si Wagner était antisémite ou non. C'est de savoir si le fait qu'il l'ait été a ensemencé l'avenir. Pensait-il en les rédigeant que ses écrits puissent être reçus, transformés, portés plus loin jusqu'à la barbarie ultime? C'est tout le problème de la responsabilité de l'artiste, de l'intellectuel, et peut-être même de tout sujet parlant, qui est en jeu. Mesurons-nous la manière dont notre parole est prise? L'artiste répond-il devant un tribunal de l'histoire - non seulement de ce qu'il a voulu, mais de ce qu'il a permis, détournement y compris? Ensuite, à supposer qu'un artiste soit abject, est-ce que cela souille son œuvre? Tel sera l'objet de notre quatrième volet. Avant d'arriver à ce débat-là, Bernard-Henri devra soutenir que l'indignité de l'homme entraîne l'indignité de

tout ce qu'il exprime. Tandis que je défendrai notamment qu'à côté des livres qu'il a écrits, le comportement de Wagner n'a pas été celui d'un antisémite: que faire d'actes qui infirment le discours?

**Le débat nécessite-t-il de la part du public une connaissance préalable des écrits, de la vie ou de la pensée de Wagner?**

**A.C.:** Wagner est haï par certains, adulé par d'autres, mais qui a lu ses écrits? Notre point de départ est de faire entendre des textes que les gens ne connaissent pas.

**Quel est le budget des représentations?**

**A.C.:** Il doit s'élever à 50 000 francs en tout - communication, déplacements, hébergement. Y compris les cachets, sachant que maître Bonnant et Bernard-Henri ne prennent rien, et que la mise en scène est tout ce qu'il y a de sobre. Avec plus de mille billets en vente à chaque fois, le Grand Théâtre peut être sûr de rentrer dans ses frais.

**Qui donc trainerez-vous en justice la prochaine fois?**

**A.C.:** Le marquis de Sade! Pour le bicentenaire de sa mort l'an prochain. On le fera au festival de Coppet, et peut-être à Lacoste, dans le midi, où Sade possédait un château.

**Le cas Wagner** Grand Théâtre, Grand Foyer, 5, pl. de Neuve, les 8 nov., 31 jan., 30 avril et 12 mai. 022 322 50 50, [www.geneveopera.ch](http://www.geneveopera.ch)